



Solde CSE clôturé

Par Tolkienn

Bonjour,

Mon CDD s'est terminé fin décembre dernier. J'ai reçu mon salaire et mon solde tout compte sans problème.

En revanche j'ai rencontré un autre souci,

En poste nous avions droit à 200 E chaque année versées sur une plateforme nommée "Kalidea". En partant, il me restait plus de 300 euros disponibles sur cette plateforme.

En janvier, après la fin de mon contrat donc, j'ai voulu me connecter sur cette plateforme afin d'en profiter. Mes identifiants ne fonctionnaient plus.

J'ai obtenu le contact du CSE via une ancienne collègue pour les récupérer. Voici leur réponse :

"Bonjour *****,

Je comprends votre demande, malheureusement le solde du compte Kalidea doit être réalisé avant le départ de l'entreprise,

De plus, l'année comptable étant clôturée, nous ne pouvons plus intervenir, le compte est supprimé.

Je regrette vraiment cette situation, j'aurai voulu pouvoir vous répondre favorablement.

Bien à vous "

Qu'en pensez-vous ?

En ce qui me concerne je suis médusée. Personne, lors de mon contrat, ne m'en avait jamais informé.

Merci de vos réponses et de votre aide,

C.

Par Prana67

Bonjour,

Vu que vous ne faites plus partie des effectifs vous ne pouvez plus bénéficier des activités sociales du CSE. Vous auriez dû consommer ce qui était prévu avant de quitter l'entreprise.

Par Tolkienn

Oui, malheureusement. Je ne suis pas assez dépensière !

Merci pour la réponse, ce forum d'accès gratuit est un grand privilège.

Belle soirée,